

A dark blue vertical bar on the left side of the page, with a blue arrow pointing to the right, overlapping the bar.

Règlement Intérieur

Espace Jeunes Barbazan-Debat / Soues

3 Bis rue de l'égalité

65690 Barbazan –Debat

06 70 74 18 18

foyerjeunebz@mouvement-rural.org

A decorative graphic consisting of several thin, curved lines in shades of grey and blue, resembling grass or reeds, located in the bottom left corner.

Siège Social : Fédération des Foyers Ruraux 31-65
17 ALLEE DU PRE TOLOSANE – 31 320 AUZEVILLE

HORAIRES

Temps scolaire :

→ Mercredis : 12h00 - 17h30

→ Vendredis : 19h00 - 22h00

Les horaires sont susceptibles d'être modifiées selon les projets, activités, sorties proposées (Les heures seront alors précisées sur la plaquette d'animation).

Vacances :

L'espace jeunes propose des sorties deux jours par semaine le Mardi & Vendredi où 8 places seront disponibles sous inscription en amont (cf « inscription »).

Pour les enfants non-inscrits ou ne souhaitant pas faire la sortie l'Espace Jeunes sera ouvert l'après-midi.

	Matin	Après-midi
Lundi :	09h00 - 13h00 (possibilité d'accueil 12 jeunes)	13h00 - 18h00 (possibilité d'accueil 24 jeunes)
Mardi (Sortie) :	09h00 - 18h00 : Inscription obligatoire avec paiement en amont de la sortie (possibilité d'accueil 8 jeunes)	
Mardi :		14h00 - 18h00 (possibilité d'accueil 12 jeunes)
Mercredi :		14h00 - 18h00 (possibilité d'accueil 24 jeunes)
Jeudi :	09h00 - 13h00 (possibilité d'accueil 12 jeunes)	13h00 - 18h00 (possibilité d'accueil 24 jeunes)
Vendredi (Sortie) :	09h00 - 18h00 : Inscription obligatoire avec paiement en amont de la sortie (possibilité d'accueil 8 jeunes)	
Vendredi :		14h00 - 18h00 (possibilité d'accueil 12 jeunes)

LIEU D'ACCUEIL

L'espace jeunes se situe au : 3 Bis rue de l'Egalite 65690 Barbazan-Debat.

ENCADREMENT

Dans le respect de la réglementation D.D.C.S.P.P. et pour répondre aux besoins de l'animation, les équipes sont composées de personnel qualifié (diplômés BPJEPS, BAFD, BAFA, PSC1ou équivalent).

Pour les mercredis et les vacances scolaires: 1 animateur pour 12 jeunes

RESTAURATION

Les jeunes peuvent amener leur repas froid ou chaud pur mangé à l'espace jeunes.

ASSURANCES

Une assurance couvre les enfants et l'ensemble du personnel des structures d'accueil :

SMACL- n° 148339/N

Les enfants doivent être couverts par une assurance accident et responsabilité civile. L'attestation doit être fournie à l'inscription.

Comment s'inscrire à l'espace jeune ?

- Un dossier unique d'inscription doit être rempli et signé par les responsables légaux en début d'année scolaire.
- S'acquitter de la cotisation de 30 €

INSCRIPTION MERCREDIS & VENDREDIS

La plaquette d'animation est disponible chaque mois à l'espace jeunes, communiquée par mail, réseaux sociaux (facebook, snap, instagram,..) et disponible sur les sites suivants :

- Foyers Ruraux : <https://www.foyersruraux3165.fr/federer-et-animer/enfance-jeunesse/espaces-jeunes>
- Mairie de Barbazan-Debat : <http://barbazan-debat.fr/index.php?page=VIE&id=1>
- Mairie de Soues : <http://www.soues.com/foyer-rural-jeunes>

Pour les animations avec « inscription obligatoire » indiquer sur la plaquette vous pouvez envoyer un mail, un sms ou directement à l'espace jeunes (cf dossier d'inscription autorisation inscriptions).

Toutes les autres animations sont en accès aucune inscription est demandée.

INSCRIPTION VACANCES SCOLAIRE

La plaquette d'animation est disponible 3 semaines avant chaque vacance à l'espace jeunes, communiquée par mail, réseaux sociaux (facebook, snap, instagram,..) et disponible sur les sites suivants :

- Foyers Ruraux : <https://www.foyersruraux3165.fr/federer-et-animer/enfance-jeunesse/espaces-jeunes>
- Mairie de Barbazan-Debat : <http://barbazan-debat.fr/index.php?page=VIE&id=1>
- Mairie de Soues : <http://www.soues.com/foyer-rural-jeunes>

Des permanences pour les « inscriptions obligatoire » sont assurées à l'Espace Jeunes. Elles vous seront indiquées sur nos différents supports de communication.

Ces permanences permettent d'assurer une relation de qualité entre les familles et l'équipe d'animation.

Porté par l'éducation populaire, l'espace jeunes a pour ambition de transmettre des valeurs de partage, d'échange et de vivre ensemble.

Aucune inscription ne sera validée par téléphone, mail, ou sms.

Toutes les autres animations sont en accès aucune inscription est demandée.

LA TARIFICATION

Pour les mercredis, vendredis :

Attention le paiement de ses sorties doit être fait au plus tard le jour de la sortie. Le cas échéant le jeune ne pourra pas participer à celle-ci.

Pour les vacances scolaires:

Le paiement doit être effectué avant le début de chaque vacance scolaire lors des permanences d'inscriptions.

S'il ne vient à aucune activité à « coût » aucun paiement ne vous sera demandé.

En cas de non-paiement :

À la suite d'une recrudescence d'impayés, nous sommes malheureusement contraints de ne plus accueillir les enfants des familles qui n'auront pas régularisé leur situation. En cas de difficultés financières ou sociales, les familles peuvent prendre contact avec le responsable afin que leur dossier soit étudié.

ANNULATION SORTIE / ABSENCE

L'annulation d'une sortie doit se faire par écrit (sms, mail) 3 jours avant la sortie. En cas d'annulation hors délais, la sortie est facturée.

En cas de force majeure et sous présentation (ou envoi) d'un justificatif la sortie ne sera pas facturée même si le délai de 3 jours n'a pas été respecté

SANTÉ - TRAITEMENT MÉDICAL – ALLERGIES – ACCIDENT

Aucun médicament n'est administré dans le cadre de l'Espace jeunes. Pour tout problème de santé et uniquement en présence de l'ordonnance - les traitements en cours, pourront être donnés par l'équipe d'animation avec l'autorisation des parents ou dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé avec le protocole d'urgence qui le prévoit.

Les médicaments dans leur boîte d'emballage d'origine marquée au nom de l'enfant avec la notice, seront confiés et conservés par l'équipe d'animation dès l'arrivée de l'enfant.

Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) pour un enfant présentant un trouble de la santé (allergie, diabète, asthme...) pouvant nécessiter un traitement ou des soins. Une copie du PAI valide doit être fournie avec le Dossier d'Inscription Unique. Si l'enfant fréquente l'accueil de loisirs, le traitement médical doit être transmis à l'ALSH.

En cas d'urgence (maladie, accident, blessure...) ou si l'enfant présente des signes de maladie, l'équipe d'animation fait appel aux moyens de secours qu'elle jugera adaptés.

DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre des activités, les enfants peuvent être filmés ou pris en photo. Ces images peuvent être utilisées lors des bilans, pour l'illustration des plaquettes d'information ou des bulletins communaux et des affiches, ainsi que pour des articles de presse.

Une autorisation des parents est demandée sur la fiche d'inscription.

DROITS ET DEVOIRS

Chaque enfant a le droit de bénéficier pleinement de ces temps d'activités. Parallèlement il a le devoir de respecter les règles de vie en collectivité, notamment le respect des autres enfants, des adultes, des locaux et du matériel.

Des règles de vie sont posées en début de chaque année scolaire en association avec les enfants.

L'équipe signifiera systématiquement aux enfants concernés, la violation éventuelle de l'une de ces règles. Elle apportera une réponse mesurée et adaptée au comportement de l'enfant. La sanction se verra avant tout éducative, amenant l'enfant à réfléchir sur son passage à l'acte et à se responsabiliser quant à ses comportements futurs.

Pour les comportements graves et les violations répétées des règles de fonctionnement de la structure, une échelle des sanctions a toutefois été pensée, pouvant aller d'un simple rappel aux règles, au T.I.G. (Travail d'Intérêt Général), à la convocation des parents, voire l'exclusion.

NOS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS - CONTACTS

Mairie de Barbazan-Debat : 2 rue des Pyrénées - 65 690 Barbazan-Debat - 05 62 33 95 67

Mairie de Soues : 26 Rue André Fourcade - 65430 Soues - 05 62 33 07 29

Conseil Départemental des Hautes Pyrénées : 6 rue Gaston Manent - CS 71 324 - 65013 TARBES CEDEX 09

C.A.F des Hautes Pyrénées : 6Tter, Place au Bois, 65018 Tarbes

D.D.C.S.P.P. 65 : Cité administrative Reffye 10 rue Amiral Courbet 65000 TARBES - 05.62.56.65.65